



Plus de huit actifs bretons sur dix se rendent au travail en voiture

En 2013, 85 % des actifs bretons ayant un emploi se rendent à leur travail en voiture. Cette proportion est plus élevée qu'en moyenne nationale hors Île-de-France. Les jeunes, les cadres et les employés utilisent plus fréquemment les modes de transport alternatifs. L'Ille-et-Vilaine se démarque avec plus de 10 % des déplacements domicile-travail réalisés en transports en commun. Près de 87 % des ménages bretons possèdent au moins une voiture. Le taux d'équipement des ménages bretons en automobile est ainsi un des plus élevés des régions françaises, variant de 85 % en Ille-et-Vilaine à 88 % dans les Côtes-d'Armor.

Carole Helleux et Valérie Molina, Insee

En 2013, 95 % des 1 300 000 actifs bretons ayant un emploi utilisent un moyen de transport pour se rendre sur leur lieu de travail.

Parmi ceux-ci, 84,5 % s'y rendent en voiture, 6,2 % en transports en commun, 6 % à pied et 3,3 % en deux roues.

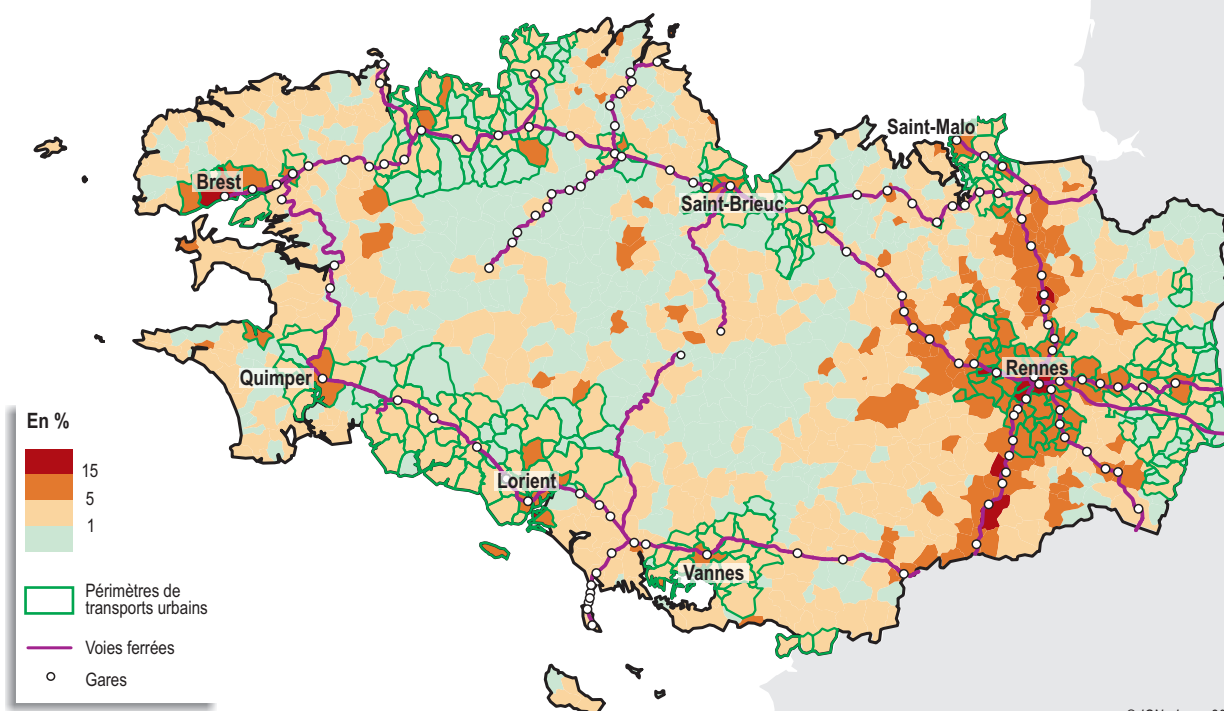
L'usage de la voiture pour aller travailler est beaucoup plus fréquent en Bretagne qu'en moyenne française hors

Île-de-France (80,8 %). Il est variable selon l'âge des actifs occupés. En particulier, il est plus faible chez les jeunes Bretons de moins de 25 ans (71,3 %).

Il varie également selon la catégorie socioprofessionnelle des actifs. Les artisans et les professions intermédiaires utilisent le plus la voiture (respectivement 89 % et 87,5 %) pour aller travailler, suivis des ouvriers (86,4 %), des cadres, professions

1 Une utilisation des transports en commun plus importante en Ille-et-Vilaine

Part des actifs en emploi qui se rendent à leur travail en transport en commun en 2013



intellectuelles supérieures (82 %) et des employés (81,6 %). Les cadres et les employés empruntent plus fréquemment les transports en commun que les autres catégories socioprofessionnelles (respectivement 9 % et 7,8 %).

Les ouvriers ne se déplaçant pas en voiture ont recours à parts pratiquement égales aux deux-roues (4,9 %), aux transports en commun (4,7 %) et à la marche (4 %).

Les transports en commun sont utilisés par 7 % des actifs dont le lieu de travail se trouve à moins de 10 minutes de leur résidence. Cette part décroît ensuite pour les parcours jusqu'à une demi-heure (4 %) puis augmente pour atteindre plus de 20 % pour les trajets supérieurs à 1 h 30.

Une plus forte utilisation des transports en commun en Ille-et-Vilaine

Par département, l'usage de la voiture pour les déplacements domicile-travail est le plus élevé dans les Côtes-d'Armor (88,5 %) et le plus faible en Ille-et-Vilaine (79,1 %). À l'inverse, l'utilisation des transports en commun pour se rendre au travail s'avère la plus fréquente en Ille-et-Vilaine (10,7 %), en raison notamment du réseau ferré desservant une large part de la population (figure 1).

Par ailleurs, l'usage du deux roues pour les déplacements domicile-travail est plus fréquent en Ille-et-Vilaine (4,1 %) et dans le

Morbihan (3,3 %) que dans les Côtes-d'Armor (2,9 %) et le Finistère (2,7 %).

Près de 9 ménages bretons sur 10 possèdent au moins une voiture

En 2013, le taux d'équipement automobile (définitions) des 1 463 000 ménages (définitions) bretons est de 86,8 %. Ce taux est un des plus élevés des régions françaises avec les Pays de la Loire et la Nouvelle-Aquitaine. Il est ainsi supérieur de 2,6 points à la moyenne de la province (84,2 %).

Il atteint 90,6 % en particulier pour les communes de la région n'appartenant pas à un périmètre de transport urbain (PTU) (définitions), alors qu'il n'est que de 83,6 % parmi celles situées dans un PTU.

Le taux d'équipement en automobile des ménages bretons a progressé de 0,7 point entre 2008 et 2013. Cette hausse est similaire à celle enregistrée au niveau national hors Île-de-France.

Au sein des familles (définitions) bretonnes, le taux d'équipement (96,3 %) est largement supérieur à celui de l'ensemble des ménages bretons. Les couples avec un ou plusieurs enfants sont 98,5 % à posséder au moins un véhicule. Pour les mères de familles monoparentales, ce taux est nettement plus faible (84,6 %).

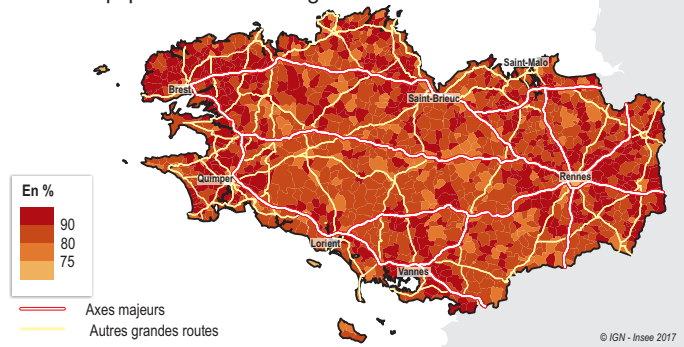
En 2013, 92 % des Bretons vivent dans un ménage équipé d'au moins une voiture. Dans les ménages comprenant au moins un actif en emploi, ce taux atteint 96,4 %. Pour les couples où les deux conjoints sont actifs en emploi, cette proportion est encore plus élevée (99,4 %). A contrario, ce taux diminue à 83,6 % dans les ménages comprenant au moins un chômeur. Il est plus faible pour les personnes vivant seules (71,3 %).

À l'échelon départemental, le recours à la voiture pour les déplacements domicile-travail est directement lié au taux d'équipement en automobile des ménages : les Côtes-d'Armor ont le taux le plus élevé (88,4 %) et l'Ille-et-Vilaine le plus faible (85,1 %), notamment à Rennes (70,4 %). Dans les couronnes périurbaines, ce taux dépasse les 90 % (figure 2).

Entre 2008 et 2013, le taux d'équipement en automobile des ménages a augmenté dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan (+ 1,2 point chacun) et dans le Finistère (+ 0,8 point). Il est resté stable en Ille-et-Vilaine. ■

2 Un taux d'équipement plus élevé dans les couronnes périurbaines

Taux d'équipement des ménages en automobile en 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013.

Définitions et sources

Taux d'équipement en automobile des ménages (des familles, de la population) : nombre de ménages (de familles, de personnes) disposant d'au moins une voiture rapporté à l'ensemble des ménages (des familles, de la population).

Un **ménage** au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les **périmètres de transports urbains** (PTU) sont définis par l'article 27 de la Loi d'orientation sur les transports intérieurs (LOTI).

Une **famille** est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit considérée comme enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Les données sont issues des recensements de la population 2008 et 2013.

Pour en savoir plus

- Aller travailler en vélo : un usage mineur et essentiellement urbain, en Bretagne comme ailleurs / Laurent Auzet et Sébastien Pons ; Insee Bretagne. - Dans : *Insee Flash Bretagne* ; n° 28 (2017, janv.) - 2 p.
- En Bretagne, la moitié des navetteurs travaille à plus de 15 km de leur domicile / Carole Helleux ; Insee Bretagne. - Dans : *Insee Flash Bretagne* ; n° 20 (2016, oct.) - 2 p.
- Dans les couples aux emplois « distants », le plus qualifié fait la route / Jean-François Hervé, Ludvine Neveu-Cheramy ; Insee Bretagne. - Dans : *Insee Analyses Bretagne* ; n° 18 (2015, mai) - 4 p.

